

Procès-verbal du C.A de l'asbl FVWB

du MARDI 23 juin 2020 à 19 H à l'Axisparc

Présents :

Président : Van DAELE Daniel.

Administrateurs : D. Reterre, P. Schmets, F.Vandenbenden , D. Van Bever, T. Biron
A.M Habets, Davaux E.

Responsables cellules : Didembourg C, Loppe M,

Invités permanents : Achten P, Carlier P , Gruselin R, Van Der Vorst P.

Absent excusé: Valentin B.

En début de séance, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur SOHY qui nous a quitté la veille.

Hommage lui est rendu pour ses nombreuses années passées au service du volley-ball tant au niveau francophone que national et international.

Ce départ va laisser un grand vide dans notre sport car Jean-Pol était un Grand Monsieur et un Ami pour tous au sein de notre fédération.

D. VAN BEVER demande la parole au président pour dire son mécontentement sur l'attitude adoptée par certains ces derniers jours. Il dénonce la teneur et l'agressivité de certains mails envoyés dans le cadre de l'organisation de l'AG de VB. Il insiste pour que chacun garde son rôle et ses prérogatives et surtout pour que le CA travaille en collaboration et non pas en dualité permanente comme c'est le cas actuellement.

Le président souhaite la bienvenue au nouvel invité permanent du Hainaut, Mr CARLIER Patrick.

L'entité de Namur n'a pas encore désigné son représentant.

Elections internes.

Le président informe que les postes de trésorier et de vice-président doivent être mis au vote ce jour.

Après la dernière AG, la possibilité de revoir et mettre au vote les 2 autres postes (1^{ère} vice-présidente et secrétaire) avait été envisagée en invoquant des procédures applicables dans d'autres ASBL d'entité. Le président évoque qu'il n'est pas favorable à cette formule afin de garantir une continuité dans le travail journalier de la fédération vu que cela n'est pas une obligation reprise dans la réglementation sur les ASBL .

P. Achten auteur de cette intervention rectifie ses dires et informe qu'après avoir pris ses renseignements, il n'est effectivement pas indispensable de procéder de la sorte car ce n'est pas une obligation. D. Van Bever ajoute que dans son entité, cela se fait conformément aux statuts.

Le CA confirme les deux administrateurs occupant le poste de vice-présidente et de secrétaire et ce pour la période prévue pour leur mandat.

Désignation pour les postes vacants de trésorier et de vice-président.

Plusieurs questions sont posées par des administrateurs sur la tâche, l'organisation et le temps de travail à consacrer à ces mandats.

- Candidats pour le poste de Vice-Président : D. VAN BEVER et SCHMETS Pascal

Dépouillement des bulletins de vote : D. VAN BEVER 4 OUI 2 NON 1 Abstention

P. SCHMETS 3 OUI 4 NON

D. VAN BEVER est élu Vice-Président.

- Candidats pour le poste de Trésorier : P. SCHMETS et T. BIRON.

Dépouillement des bulletins de vote : T. BIRON 4 OUI 4 NON

P. SCHMETS 4 OUI 1 NON

T. BIRON retire sa candidature

P. SCHMET S est élu Trésorier.

Tenue de l'A.G de Volley Belgium.

C. KRIESCHER invité pour ce CA était indisponible ce jour.

Chacun s'accorde à souligner l'importance de l'invitation et de rencontres plus fréquentes afin d'éviter des malentendus, comme il y en a actuellement, sur son rôle lors des discussions au CA de V.B.

Les administrateurs convoqués à l'AG de V.B avaient refusé la tenue en vidéo-conférence et avaient mandaté le président pour relayer cette décision et trouver une solution afin que cette AG se fasse en présentiel

Le changement de formule proposé (A.G écrite pour l’approbation des comptes et la désignation des administrateurs , le reste de l’ordre du jour étant remis à une date ultérieure et en présentiel) ne faisant toujours pas l’unanimité parmi les participants, une suspension de séance est demandée afin de permettre à chacun de dialoguer.

Au retour, un accord est trouvé pour accepter la formule proposée. Une demande sera faite pour organiser une réunion informelle avec les administrateurs de Volley Vlanderen qui le souhaitent avant l’AG de fin août afin de converger ensemble et de créer un nouvel esprit d’équipe à travers Volley Belgium.

Désignation des 2 administrateurs pour le C.A de Volley Belgium.

D. VAN BEVER, T. BIRON, P SCHMETS , F. VANDENBEMDEN présentent leur candidature.

	1 ^{er} vote	2 ^{ème} vote	3 ème Vote	4 ^{ème} Vote
D. VAN BEVER	7 OUI			
T. BIRON	2 OUI	2 OUI	T. BIRON retire sa candidature	
P. SCHMETS	3 OUI	2 OUI	4 OUI	2 OUI
F. VANDENBEMDEN	2 OUI	3 OUI	4 OUI	4 OUI

D. VAN BEVER et F. VANDENBEMDEN seront les 2 administrateurs représentant la FVWB au CA de Volley Belgium avec le Président.

Approbation de divers P.V.

Les P.V des CA du 20 et 26 mai sont toujours en attente des remarques de F Vandembenden . Idem pour le dernier en date du 5 juin. Délai prolongé jusque fin de semaine avant parution .

Divers.

- Le président fait rapport du dernier RCB auquel il a participé.

Remise en cause de la convention entre VB et la Ligue A.

E. Davaux quitte la séance avant de débattre de ce point et rentre en séance à la fin de l'exposé.

Litige avec le club de Guibertin qui ne remplit pas toutes les conditions pour l'obtention de la licence pour évoluer en Ligue A.

Informations sur la nouvelle convention collective.

Annulation de la super coupe.

- Demande d'intervention financière pour la participation à un tournoi européen à Brno des 2 joueurs ayant remporté le championnat de Belgique U18 la saison dernière en Beach Volley.

Le CA refuse cette demande.

Cellule arbitrage.

- Demande du responsable que soit abordé lors du prochain CA de VB, le fait que nos arbitres ont reçu une fiche fiscale pour l'année 2019 alors que VB avait été informé que ces personnes avaient un contrat associatif à la FVWB. Rappel aussi des demandes en cours pour uniformiser le paiement des arbitres.
- Dérogation accordée à R. Gruselin pour arbitrer au niveau FVWB lors de la prochaine saison.
- Vu le nombre important de matchs à arbitrer en promotion chaque W.E (36), la CFA informe qu'elle ne pourra pas désigner des arbitres pour toutes les rencontres. Elle envisage de demander pour certains matchs, une aide ponctuelle aux responsables des entités.

Cellule compétition.

- Suppression de la réunion pré-calendrier vu les circonstances .
- Informations sur les problèmes rencontrés pour effectuer les nombreuses demandes de changement introduites actuellement vu l'absence d'un portail pouvant recevoir ces demandes.
- Les rencontres des sélections FVWB N2 Dames et N3 Messieurs auront lieu à Farciennes.
- Les rencontres des sélections FVWB Promotion Dames et Messieurs auront lieu à Perwez.
- Poursuite de la mise en ordre des fiches d'homologation des salles. Lorsque tout sera en ordre, chaque responsable d'entité recevra un récapitulatif des salles afin de pouvoir poursuivre et collaborer avec M. Loppe dans la mise en ordre de ses dossiers.
- Le règlement complémentaire va être envoyé à tous les clubs inscrits (Promotion)

A.M HABETS

Secrétaire FVWB